

LABEGUDE INFORMATIONS DU 21 JANVIER 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, Mrs DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David,

Absents excusés : Mme HUOT Michèle, Mrs BESSON Jonathan, VOLLE Jean-Luc

Procurations : Mme HUOT Michèle à Mme CONSTANT Michèle, M. BESSON Jonathan à M. PONTHER Jean-Yves, M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Secrétaire de Séance : TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2021.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – BUDGET 2021

Vote des décisions modificatives suivantes :

Dépenses fonctionnement :

- 60612 Energie - Electricité	- 6 000 €
- 60631 Fournitures d'entretien	- 1 305 €
- 6226 Honoraires	- 22 000 €
- 6227 Frais d'actes et de contentieux	- 4 000 €
- 6283 Frais de nettoyage des locaux	- 5 600 €
- 6411 Personnel titulaire	- 13 000 €
- 6455 Cotisations pour assurances du personnel	- 3 400 €
- 6531 Indemnités des élus	+ 1 300 €
- 6558 Autres contributions obligatoires	+ 21 050 €
- 657362 Subvention fonctionnement CCAS	+ 30 000 €
- 673 Charges exceptionnelles	+ 2 955 €

OBJET : ADHESION AU SERVICE COMMUN 'MARCHES PUBLICS' DE LA CCBA

La commune adhère au service commun 'Marchés Publics' de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas à partir du 1er janvier 2022 et signe la convention.

Suite à une étude interne au sein de la CCBA auprès des communes, des besoins de services administratifs sur la préparation et la passation des marchés publics ont été mis en évidence ; ces procédures variant selon le montant, la nature (objet) et la consistance des marchés.

Un service commun 'Marchés Publics' a été créé et permet d'apporter un soutien juridique et opérationnel dans les actes d'achat/procédures de marchés publics. La commune qui n'engage qu'occasionnellement des consultations en marchés publics, n'a pas de personnel spécifiquement dédié aux actes d'achat et qu'au regard de la complexité des procédures, ce nouveau service communautaire apporte l'expertise et la compétence suffisantes qui permet de garantir le respect des procédures mais aussi de réduire les recours en justice. Il est rappelé que :

- ce service n'a pas vocation à se substituer à la commune pour l'expression et la définition de ses besoins (définition de l'objet, des quantités...), ni de réaliser des études techniques ;
- les agents intervenant au sein du service resteront employés par la CCBA ;
- le montant de la contribution financière de la commune, si et dès lors qu'elle fera appel à ce service, sera réglé dans les conditions prévues par la convention.

OBJET : CONVENTION SOUTIEN FINANCIER CSC LE PALABRE D'AUBENAS

Accord pour signer la convention de soutien financier du centre de loisirs du CSC Le Palabre à Aubenas pour l'année 2022. La subvention s'élève à 8,50€ par jour et par enfant de la commune inscrit lors des périodes de mercredis scolaires et de vacances scolaires. Les familles de Labégude bénéficient de 2 € déduits par jour d'inscription ainsi qu'un jour d'inscription prioritaire.

OBJET : CONVENTION D'APPLICATION DES PUP AVEC LA CCBA

Approbation et accord pour signer la convention d'application entre les communes et la CCBA pour la mise en œuvre des PUP. Cette convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les communes et la CCBA pour la mise en œuvre, dans le respect des légitimités de chacun, de la compétence « Projet Urbain Partenarial ». Elle détaille les principes et modalités d'application d'instauration d'un nouveau PUP ainsi que les dispositions financières lorsque le PUP relève d'aménagements et/ou de travaux de compétence communale. Ainsi, il est prévu dans le cadre de cette convention que la CCBA ne prendra à sa charge aucun travaux liés à un projet de PUP ne relevant pas directement de sa compétence, ni les frais d'assistance juridique. Aucune indemnité de l'opérateur signataire du PUP ne pourra être réclamée à la CCBA. Celle-ci est responsable des nouveaux PUP instaurés et à ce titre, en cas de contentieux, les frais d'avocats sont également à sa charge en lieu et place des communes. Néanmoins, en cas de contentieux, la commune sera tenue de rembourser à la CCBA tous les frais inhérents à cette procédure et à l'application des jugements (frais d'avocats, indemnisation de l'opérateur, remboursement des participations perçues par la commune...). Dans le cas où les travaux relèvent de compétences partagées entre commune et communauté de communes, les diverses dépenses seront réparties au prorata des travaux relevant de chaque collectivité.

OBJET : GOUDRONNAGE CHEMIN DU REY

Monsieur le Maire informe de la bonne réception des travaux d'AEP au quartier du Rey. Il convient donc de réaliser la réfection des enrobés du chemin du Rey. Le conseil municipal l'autorise à signer le devis de la société EUROVIA pour un montant de 38 115.90 € HT.

OBJET : CABLAGE INFORMATIQUE DU STANDARD TELEPHONIQUE

Des travaux de mise en réseau et de câblages du standard téléphonique sont nécessaires afin de permettre aux usagers d'accéder plus rapidement et plus simplement à tous les services de la collectivité.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis avec les Etablissements ROBERT d'un montant de 7 601 € HT.

OBJET : AFFAIRES DIVERSES

- 1) La Foire aux chevaux aura lieu le dimanche 27/02/2022 ; une réunion de préparation se déroulera le 17/02/2022 à 18h30 à la salle des fêtes
- 2) Opération de végétalisation sous le pont de Vals par la société Agrivals : en attente du devis
- 3) Travaux d'aménagement de la voie douce ; une réunion publique se tiendra le 01/02/2022 à 18h30 à la salle des fêtes en présence des élus de la commune et ceux de la CCBA

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Initialement prévu le 29/01/2022, ce moment convivial est reporté aux beaux jours. Une nouvelle date vous sera communiquée sur le site de la commune www.labegude.fr

CAMPAGNE DE PRE-INSCRIPTION ECOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL

Le maintien de la 3^{ème} classe étant très fragile, une enquête auprès de la population est lancée pour la rentrée scolaire 2022. Les parents qui envisagent de mettre leur(s) enfant(s) à l'école publique à la rentrée prochaine, sont appelés à venir remplir un dossier de pré-inscription en mairie dès ce jour.